



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

SERVICE : FESTIVITÉS

2026DEL44 _CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE ARTHÈS POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE

Le 15 juin 2026 à 19h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 9 juin 2026, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 28

Secrétaire de séance : Dominique FAJON

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Corinne PAWLACZYK, Wilfried BARDOU, Myriam DEVALETTE, Frédéric GRIVOT, Patrick SIRVEN, Patricia RAINESON, Bernard BENEZECH, Dominique FAJON, Juan-Carlos SANZ, Laurence GAVALDA, François ROCHA, Béatrice FARIZON, Nathalie COUVREUR, Virginie COUNIL, Emilie LE CHEVERT, Bastien REMY, Vincent MARTY, Yoann TICHIT, Eléonore HOJAK.

Membres excusés qui ont donné pouvoir :

Madame Elisabeth ENJALBERT pouvoir à Monsieur Didier BUONIGIORNO
Monsieur Camille DEMAZURE pouvoir à Monsieur Patrick CENTELLES
Madame Célia CERZO pouvoir à Martine LASSERRE

Membre(s) absent(s) :

Monsieur Jonathan DIOGO

Le quorum est atteint.

Les communes d'Arthès et de Saint-Juéry organisées conjointement les festivités du 13 juillet 2026 (Sabo en fête) qui comprennent notamment un spectacle pyromélodique avec feu d'artifice.

Cette manifestation se déroulant sur la commune d'Arthès le 13 juillet au soir, c'est cette dernière qui règle les frais. La commune de Saint-Juéry s'engage à participer à hauteur de 50 % au vu d'un état récapitulatif portant sur l'ensemble des frais liés à cette manifestation. Une convention définissant les engagements de chaque commune est proposée.

Un bilan de la manifestation 2026 sera effectué et les frais seront répartis à hauteur de 50% pour chacune des communes.

Pour rappel, en 2025 les frais pour la commune de Saint Juéry étaient de 8039,95€.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la commune d'Arthès pour l'organisation des festivités du 13 juillet 2026, prévoyant une participation financière à hauteur de 50 % des frais occasionnés.

A l'unanimité des membres présents

Pièce jointe : Convention

**Le maire,
David DONNEZ**



**Le secrétaire de séance
Dominique FAJON**

